



## Communiqué de presse

# Des mesures de mobilité au Chemin des Chenevières

**À la demande des riverains par le biais d'une pétition, la Municipalité de Porrentruy a mené des études sur la charge de trafic et le bruit routier au Chemin des Chenevières et à la Rue Thurmann. Bien que les résultats soient conformes aux législations en vigueur, le Conseil municipal a des projets pour améliorer la fluidité de la circulation de ce tronçon.**

En avril 2024, un groupement de résidents a adressé une pétition à l'attention des autorités municipales de Porrentruy, inquiété par l'augmentation de la circulation routière jugée excessive au Chemin des Chenevières. Consciente que les travaux de réaménagement de la Place des Bennelats avaient engendré des déviations du trafic, le Conseil municipal a réalisé des comptages routiers sur le tronçon Chemin des Chenevières - Rue Thurmann. Le trafic journalier moyen durant le chantier a été mesuré à 5'840 véhicules par jour en juin 2024, soit une hausse significative par rapport aux années précédentes.

Après la réouverture de la Place des Bennelats à la circulation, un nouveau comptage du trafic a été réalisé durant 7 jours en novembre 2024. Au total, le trafic s'élevait alors à 3'800 véhicules par jour dans les deux sens de circulation, soit une baisse de plus de 2'000 véhicules par rapport à la situation durant les travaux. La vitesse moyenne enregistrée était de 33 km/h, légèrement au-dessus de la limite de 30 km/h autorisée sur ce tronçon.

Des mesures acoustiques ont également été réalisées par un bureau technique spécialisé, ciblant trois bâtiments particulièrement sensibles au bruit et situés à proximité immédiate de la route. Avec une méthodologie prudente, les niveaux sonores mesurés en décibels restent, dans les trois cas, inférieurs aux valeurs limites d'immiscions fixées par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).

Bien que les mesures effectuées permettent de confirmer le respect de l'OPB, les autorités municipales ont décidé de prendre des mesures de mobilité afin d'atténuer les nuisances pour les riverains.

En premier lieu, la Municipalité a déposé publiquement, en février dernier, une demande de pose de panneaux de signalisation afin d'interdire la circulation aux poids lourds, à l'exception du trafic agricole et du besoin des riverains. L'interdiction va du Chemin des Chenevières à la Rue Thurmann, soit entre le giratoire direction Fontenais et le carrefour devant la piscine couverte. En effet, les camions de transit généraient des problèmes de circulation, notamment des bouchons aux heures de pointe. Le projet communal n'a pas fait l'objet d'opposition et est entré en vigueur en mai 2025.

Le Conseil municipal a également décidé de maintenir la Place des Bennelats ouverte à la circulation en soirée et pendant le weekend. Initialement, il était prévu que la Place soit interdite à la circulation après la fermeture des commerces durant la semaine, ainsi que le dimanche et les jours fériés. Cette nouvelle décision permettra d'éviter un éventuel report de trafic vers le Chemin des Chenevières.

Par ailleurs, les autorités municipales espèrent également que l'ouverture prochaine de la Route de Bressaucourt vers la Route cantonale menant à l'A16 contribuera à réduire une partie du trafic interurbain au Chemin des Chenevières. Une procédure de plan de route porté par le service UEI est actuellement en examen auprès des offices cantonaux et fera l'objet d'une mise à l'enquête publique en août. Le démarrage des travaux pour permettre cette jonction est prévu durant le mois d'octobre.

Enfin, les autorités municipales ont décidé de réaliser de nouveaux comptages du trafic routier cet automne afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place. À la suite de ces comptages, d'autres dispositifs de limitation du trafic pourront être envisagés, en concertation avec les riverains.

*Contact : Julien Parietti, conseiller municipal et chef du département Urbanisme et mobilité  
079 714 25 06 - [julien.parietti@porrentruy.ch](mailto:julien.parietti@porrentruy.ch)*